

Commune de MONTMEYRAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D170222-07

L'an deux mille dix-sept, le 22 février, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LOUETTE, Premier adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Elodie GRASSOT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Excusés : Annabelle DUPRET (procuration à Elodie GRASSOT), Séverine GERVY, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Isabelle VATANT (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Xavier CHOVIN

OBJET : Crédits d'investissement

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la Commune ne disposera pas d'un budget primitif 2017 exécutoire avant le 29 mars 2017.

Considérant la nécessité de permettre l'engagement et le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017, et sans préjuger des montants qui seront votés à ce budget,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ autorise le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits d'investissement ouverts au budget 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- ✓ décide d'ouvrir 25 % des crédits du budget de l'exercice 2016 des dépenses d'investissement comme suit dans l'attente du vote du budget primitif 2017 :
- ✓

Comptes	Crédits ouverts au budget 2016	Crédits ouverts par anticipation en 2017
202	29 554 euros	7 388 euros
075-2135	25 000 euros	6 250 euros

Vote

Conseillers présents 13

Conseillers représentés 2

Ayant voté pour 13

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le 24 février 2017

Le Maire, Bernard BRUNET